

CONSEIL D'ÉCOLE du 29 / 06 / 2019



Ordre du jour :

- **Bilan de l'année scolaire 2019/2020.**
 - Projets de classe.
 - Bilan de la classe en ligne.
 - Bilan de la reprise en période 5.
- **Bilan financier et vérification des comptes de coopérative.**
- **Effectifs et répartitions de l'année 2020/2021.**
 - Organisation pédagogique
 - Effectifs
 - Commande de matériel
- **Questions des parents d'élèves.**

17h15 : L'ensemble du conseil n'est pas encore présent. Le directeur souhaite attendre l'arrivée de la Municipalité pour commencer.

Un représentant de parents d'élèves demande si les classes maternelles auront déménagé à la rentrée.

Le directeur répond que ce sera sans doute le cas mais qu'il a pris ses distances ces derniers mois avec le chantier et qu'il ne lui a pas été donné de date.

Le directeur dit l'espérer fortement parce que les classes de maternelle ont commencé à faire quelques cartons.

17h25 : Arrivée de la municipalité. Début du conseil d'école.

Le directeur rappelle l'ordre du jour.

Bilan de l'année 2019 / 2020 :

- Evènements

- Enduro cross.
- La fête et le spectacle choral de Noël.
- Fête de fin d'année avec l'exposition d'école. (ANNULEE)

Le directeur : - « *Contrairement à ce que dit la gazette municipale « le petit Rémy », la fête a été annulée par l'école, non par la mairie. La mairie n'a jamais organisé la fête d'école.»*

- Projet de classe :

- Projet CLEA (MS/GS/CP/CE1). (ANNULE)

- Sorties scolaire

- Rencontres Chantantes (CE). (ANNULEES)
- Sortie site Archéologique (MS/GS/CP/CE1). (ANNULEE)
- Classe découverte à Amaury (CM). (ANNULEE)

Ce séjour a été annulé par anticipation le 2 avril. La communication de l'annulation de cette classe découverte n'a d'ailleurs provoqué qu'une seule réaction de la part des familles. Une maman qui me disait être bien désolé de cette nouvelle mais qu'elle et son enfants comprenaient cette « sage décision ».

Le directeur a reçu, en conseil de directeurs, une directive académique interdisant ce type de séjour dans les semaines qui ont suivi.

Concernant toutes ces sorties annulées, les structures d'accueil ayant elles-mêmes fermé, l'école n'a aucun frais d'annulation. Le budget de cette colonne de dépenses est donc de 0.

- Fermeture de l'école.

Fermeture surprise pour tous. L'équipe enseignante a appris la décision de fermeture le jeudi soir par l'allocution du Président de la République, comme les parents. Nous devons préparer la fermeture pour le vendredi soir et surtout mettre en place un suivi pédagogique le plus rapidement possible.

Il n'aura fallu que 4 jours (et quelques morceaux de nuits) de préparation et de travail au directeur, pour mettre en place le système opérationnel que nous avons utilisé pendant 3 mois et demi. Les activités proposées par les enseignants restent d'ailleurs disponibles sur le site internet pendant tout l'été.

- Bilan de la classe en ligne.

- o Le système de classe en ligne a été réalisé sans aucune aide ! Hiérarchie, municipalité, n'ont pas eu besoin d'intervenir. Tout a été mis en place et géré par les enseignants et avec leur matériel personnel.
- o **100%** des enfants ont réceptionné les documents du suivi pédagogique mis en place. L'essentiel du travail a été envoyé par mail et par le biais de notre site internet d'école. Le travail de chaque classe était sous la responsabilité de l'enseignant référent. Le suivi pédagogique a pu prendre différentes formes, (à l'imprimer, outils en lignes, applications, manipulations ou expériences à la maison, défis artistiques, consignes vidéos...)
- o Le système de Classe virtuelle proposé par le CNED a montré ses limites. Problèmes de connexion récurrents, indisponibilité ou manque de matériel pour certains parents.
- o L'école à la maison aura été très chronophage, pour les enseignants, pour les parents. Il faut souligner l'importance de l'implication des parents, parfois des papys, mamies, etc.... dans la réussite de cette mise en œuvre.
- o L'équipe, consciente que le temps scolaire ne pouvait être respecté à la maison et qu'il devait être tronçonné pour s'étaler sur toute la semaine, a répondu présente sans se préoccuper des mercredis, des week-ends, des vacances... A entendre les discours de Mme l'Inspectrice en réunion de directeur, je peux supposer que cela n'a pas été le cas dans toutes les écoles.
Les échanges parents/enseignants ont été nombreux.
De plus, il a fallu faire avec le calendrier administratif : Décision de passages, orientation en collège, demande d'inscriptions...
- o Le retour des parents est positif. Nous avons pu observer, avec les enfants de retour à l'école que les « dégâts » pédagogiques engendrés par cet éloignement de l'école étaient très variés. Tous les élèves n'ont malheureusement pas tous vécu le confinement de la même manière et les conséquences, qui seront prises en compte dans les classes lors de notre rentrée prochaine, sont inégales.
- o Représentant de parents d'élèves : - « Est-ce que cette situation, cette année particulière engendre des redoublements ? »

Le directeur : - « Bien sûr que non ! Cette situation est exceptionnelle, tous les enfants ont subi cette déscolarisation temporaire. Tous ne sont pas encore revenus aujourd'hui. Il faudra faire un état des lieux à la rentrée. Et ce sera à nous, enseignants, de mettre en place la remédiation en début d'année pour que chacun soit remis sur les rails. Les 2 seuls

maintiens cette année concernant des enfants en situation de handicap et avait été demandés par le biais d'un dossier MDPH avant le confinement.»

- Bilan de la reprise en période 5.

- o 12 mai : Le directeur est destinataire du Protocole National de 54 pages.

Le directeur : - « Nous avons tous l'image vue dans les reportages TV. Le Maire de village au milieu d'une classe, se grattant la tête en se demandant comment faire. Reportage, où l'on pouvait voir l'ouvrier communal coller des scotchs ou tracer des ronds de peintures dans la cour. A Saint Rémy, cela ne s'est pas du tout passé comme ça !

Encore une fois, à Saint Rémy du Nord, l'équipe éducative a répondu présente.

La municipalité a été déchargée de toutes ces nombreuses tâches. »

Un conseil d'école a été organisé le 5 mai afin de présenter le protocole d'école aux parents. Ni les parents, ni la municipalité n'ont discuté la mise en place prévue. Tous étaient d'accord avec toutes les contraintes engendrées par ce document.

Le conseil municipal a pu prendre connaissance et valider ce même protocole, ce même jour.

Le directeur a donc :

- décidé des organisations de classes,
- écrit le protocole d'école,
- fait des tracés dans la cour et sur le parking,
- banalisé le matériel non utilisable,
- coller les affichages,
- communiqué les avancées aux parents d'élèves élus,
- fait la liste de matériel nécessaire,
- rédigé le registre de nettoyage,
- ... en continuant sa classe en ligne et le suivi administratif.

Les enseignants ont

- réorganisé leur classe.
- Préparé le matériel pour éviter des échanges et les contacts.

La municipalité a :

- Acheté du matériel d'hygiène nécessaire,
- Modifié l'emploi du temps du personnel habituellement en charge de la cantine pour l'affecter au nettoyage.

Le directeur demande à la municipalité s'il a oublié quelque-chose.

Intervention de la municipalité : Mme Lemaire - « *Mr Syllebranque a souhaité tout gérer et n'a pas souhaité être aidé. J'ai proposé mon aide. Je pouvais me rendre disponible.* »

Le directeur déplore, malgré son investissement pour décharger la municipalité, que les quelques tâches qu'il restait à accomplir ne l'ont pas été dans leur intégralité.

En effet, en ce jour du 29 juin, la municipalité n'a toujours fourni la totalité du matériel présent dans le protocole national pourtant réclamé à plusieurs reprises !

Et concernant le nettoyage, le directeur a dû rédiger lui-même le registre de nettoyage alors qu'il avait été convenu lors du conseil de 5 mai que cela relevait de la commune.

Intervention de la municipalité :- « *Il y a en effet un problème d'approvisionnement en thermomètre dans les pharmacies, et il est impossible d'en trouver.* »

Le directeur : - « *Je me permets de vous dire que je suis très étonné. J'ai contacté 4 pharmacies cette après-midi même. Les 4 ont des thermomètres dans leurs rayons. J'en ai d'ailleurs un ici avec moi !* »

Le directeur cite les noms des pharmacies en question.

La municipalité : Mme Lemaire - « *Il fallait nous le dire. Si j'avais été informé je serais allée en chercher.* »

Le directeur : - « *Mais c'est bien là le problème. Vous me reprochez de vouloir tout faire mais maintenant vous me dites que si j'avais cherché à votre place, vous auriez trouvé ! C'est un peu facile.* »

La municipalité : Mme Lemaire - « *Concernant le registre de nettoyage, je suis désolée, mais il n'était pas obligatoire.* »

Le directeur : - « *Avec toutes les tâches à accomplir, comment vérifier que rien n'a été oublié sans registre de nettoyage.* »

La municipalité : Mme Lemaire - « *Je fais confiance à mon équipe de nettoyage.* »

Le directeur : - « *Lorsque l'on assume son rôle de responsable, je pense que ce n'est pas comme cela que l'on vérifie le respect d'un protocole stricte.* »

L'implication de l'équipe éducative a largement dépassé ce qui relevait de ses compétences. Monsieur le maire n'est d'ailleurs jamais venu à l'école pour savoir comment cela se passait. Aucune visite, aucun contact concernant cette reprise. Le directeur demande à Monsieur le maire de confirmer cette affirmation

Monsieur le maire : - « *Je ne peux vous laisser dire cela. Il me semble que nous avons eu des contacts réguliers.* »

Le directeur : - « *A quelle date êtes-vous venu à l'école depuis le conseil d'école de février ?* »

Monsieur le maire : - « *Vous savez très bien que Mme Lemaire a une délégation concernant l'école. Vous pouvez vérifier les délégations distribuées.* »

Le directeur : - « *J'ai bien compris que vous déléguez, à votre adjointe. C'est ce que je voulais vous entendre dire. Merci ! Nous y reviendrons tout à l'heure.* »

La reprise a donc eu lieu avec 18 élèves, 23 après quelques jours. Avec des règles et des contraintes très compliquées.

Les enfants ont été exemplaires. Le protocole a été respecté.

Les élèves ont très bien accepté les règles et ont très bien vécu cette reprise malgré une organisation loin d'être « normale ».

Ces conditions d'accueil ont été possibles grâce au nombre d'enseignants présents. Parmi les 6 enseignants présents, 2 avaient la possibilité de faire valoir un motif qui leur aurait

permis de rester en télétravail. Mme Syllebranque et Mme Richez qui ont choisis de reprendre le travail malgré le risque qui pouvait en découler
Et 2 sont des titulaires mobiles qui ont été basées dans notre école à la demande du directeur auprès de Me l'Inspectrice.

Le 13 mai, le lendemain de la reprise, le directeur a été destinataire d'un courrier du Directeur Académique lui rappelant ses responsabilités.

« (...) le directeur d'école est tenu d'aviser sans délai la collectivité compétente et sa hiérarchie (le DASEN sous couvert de l'IEN) des manquements qu'il pourrait relever dans le respect des règles sanitaires. »

Le courrier a été transmis à Mme Lemaire, adjointe de M. le Maire, le 14 mai.

Le directeur était donc responsable de l'applicabilité du protocole. En cas de problème risquant de mettre à mal le protocole, il devait avertir l'Inspectrice ou joindre directement les services du DASEN (Directeur académique).

Le directeur : - *« J'ai assumé cette mission de directeur et de meneur d'équipe. Les collègues peuvent confirmer que j'ai pu être très regardant sur le respect de ce protocole, par les enseignants, par le personnel, par les élèves.*

Et je pense pouvoir affirmer que celui-ci a été respecté à la lettre.

Je remercie tout particulièrement Sabrina (Atsem) et Maéva (Service Civique) qui ont assuré l'ensemble des tâches liées à l'hygiène et à la désinfection pendant le temps de présence des enfants. Elles ont été des éléments très importants dans cette mise en place. »

Les enseignants confirment que Mr Syllebranque a été très regardant aussi bien avec le personnel enseignant qu'avec les élèves.

Le directeur : - *« J'ai assumé cette mission, mais je l'ai très mal vécu.*

Plusieurs faits se sont succédés et m'ont fait vivre un enfer. Pour la première fois en 12 ans dans cette école, je suis venu le matin avec la boule au ventre. Je pensais que la période que nous vivions allait être un moment de solidarité. J'ai vécu tout le contraire. Je me suis retrouvé face au nombrilisme et à l'égoïsme. »

Concernant cette responsabilité, le directeur voudrait revenir sur un évènement particulier de cette reprise.

Le mercredi 20 mai, une entreprise du chantier voisin a cassé une canalisation alimentant les toilettes et les lavabos en eau.

Mme Lemaire, adjointe, a averti le directeur de ce désagrément par SMS le samedi 23 à 15h. Ce message précisait que l'équipe éducative devrait pour palier à ce problème utiliser 1 toilette à l'étage du bâtiment bas en attendant.

Le directeur a appelé Mme Lemaire pour pouvoir en discuter. Lui n'était pas d'accord avec cette solution. Le bâtiment en question avait été écarté du protocole, n'avait pas été préparé comme spécifié dans le protocole national (affichage, nettoyage,...). De plus 1 toilette à l'autre bout de l'école, pour respecter le protocole et l'accès à la demande, pour 20 élèves, c'était impossible.

Le directeur demandait que l'école n'accueille pas d'élèves avant que la réparation soit réalisée et que les parents soit informés pour ne pas se retrouver devant cette situation le lundi matin.

Mme Lemaire a refusé d'entendre les arguments du directeur. Il n'était pas question de ne pas accueillir les enfants. Mme Lemaire affirmait que la réparation aurait lieu le plus rapidement possible mais qu'il lui était impossible de donner un délai.

Madame Lemaire :- *Nous avons tout fait pour que cela soit réparé mais ce n'était pas possible, c'était une solution de dépannage. Oui je ne pouvais pas donner de délai.*

Le dimanche, le directeur a donc contacté l'inspectrice pour lui faire part des difficultés à respecter les règles sanitaires dans ces conditions pour le lundi suivant.

Mme l'inspectrice a demandé à M. le Directeur de lui transmettre le numéro de téléphone de M. le Maire.

Mme l'inspectrice a joint M. le Maire pour comprendre la situation.

Mme l'inspectrice a ensuite recontacté le directeur pour l'informer que M. Le Maire, seul compétent pour fermer l'école ne le souhaitait pas. Mme l'inspectrice a également demandé au directeur d'en informer les familles pour que celles-ci envoient leurs enfants à l'école en ayant connaissance des conditions d'accueil.

Monsieur le maire : - *« Nous étions sur un week-end de 4 jours avec le pont et le jour férié. C'était compliqué. Je n'ai eu connaissance de cette fuite d'eau que le samedi. J'ai en effet été contacté par madame l'inspectrice. Et je l'ai eu au téléphone, pour être précis, 3 fois sur cette journée du dimanche. »*

Le directeur : -*« Si vous êtes d'accord avec ces faits, alors je ne comprends pas la publication de la municipalité sur les réseaux sociaux. »*

Ce post sur les réseaux sociaux parle de « de nombreux échanges entre M. le Maire et Mme l'inspectrice » alors que cela a été initié par Mme l'inspectrice après mon appel. Ce post sur les réseaux sociaux dit que « le Directeur n'a pas contacté le Maire », j'ai passé plus d'heure au téléphone avec son adjointe, qui, vous l'avez rappelé tout à l'heure, été la personne qu'il avait déléguée à la gestion de l'école. Et enfin ce post sur les réseaux sociaux dit que « la réparation serait effectuée le lundi à 7h30 alors que Madame Lemaire m'affirmait ne pas pouvoir me donner de délai. De plus, si cette réparation était prévue alors pourquoi avoir prévu une solution de dépannage ? »

Intervention de la municipalité, Mme Lemaire : - *« Nous nous sommes démenés pour que cette réparation soit faites à temps. Cela prouve notre disponibilité 24h sur 24. C'était un incident, il faut réagir. Quand on est trop procédurier, on n'avance plus. Quand j'ai lu le mail du directeur qui nous incriminait, j'étais dépassée. J'ai voulu publier sur Facebook pour informer les habitants. »*

Le directeur : -*« L'appel de Mme l'inspectrice a peut-être précipité les choses. »*

Les Représentants de parents d'élèves expliquent qu'ils ne comprennent pas ce post sur les réseaux sociaux qui incrimine un directeur qui mettait tout en œuvre pour accueillir les enfants.

- Représentant de parents d'élèves : - *« Quand le gouvernement a décidé de rouvrir les écoles, la plupart d'entre nous, parents, étions contre. Nous en avons fait part au directeur*

*en évoquant la possibilité que notre municipalité fasse comme la municipalité voisine et refuser. Le directeur a défendu la position du maire de Saint Rémy. Nous expliquant que cela serait hors la loi. Il a tout fait pour que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions et vous rédigez un post qui sous-entend que le directeur n'a pas ou a mal fait son travail. Nous pouvons comprendre que Mr Syllebranque l'ai mal vécu.
Le mail de Mr Syllebranque était « neutre », il informait les parents de la situation.»*

La municipalité :- « Mr Syllebranque souhaitait fermer l'école. Il n'en était pas question pour le bien des enfants. »

*Le directeur : -« Je n'ai pas le pouvoir de fermer l'école. Je souhaitais simplement vous faire entendre que je ne voulais pas accueillir sans respecter le protocole. Protocole que les familles s'étaient engagées à respecter. Nous sortions à peine du confinement, je ne voulais pas prendre de risque.
Je ne pense pas comme vous. Accueillir n'était pas dans l'intérêt des enfants mais dans l'intérêt de parents. »*

Représentant de parents d'élèves : - « Les parents auraient sans doute compris que vous puissiez fermer une demi-journée pour être certain de pouvoir les accueillir sans aucun contournement. »

La municipalité, Mme Lemaire :- « Mr Syllebranque est trop procédurier. Un protocole est évolutif ! Si on respecte toutes les règles on ne fait plus rien ! »

Le directeur : -« Evolutif si toutes les parties qui l'ont accepté au départ le souhaitent ! C'est facile pour vous, vous n'étiez pas responsable de l'applicabilité »

*Représentant de parents d'élèves : - « ça suffit maintenant ce ping pong. Je suis moi-même enseignante. Vous devez comprendre que les règles viennent de plus haut. Nous avons une hiérarchie. Mr Syllebranque doit respecter les règles qui lui sont dictées, un point c'est tout !
Il faut discuter, vous ne discutez pas ! Vous n'écoutez pas ! »*

La municipalité, Mme Lemaire :- « J'ai donné de mon temps. Je me suis rendu disponible. Mr Syllebranque montre avec les élus une certaine animosité. J'ai fait des réunions avec mon personnel. Je n'accepte pas d'être traitée comme cela.»

Représentant de parents d'élèves : - « Tout ceci découle d'une mauvaise communication de la part de la mairie qui a cru être attaquée. »

Le directeur : -« Mais je n'ai toujours pas eu l'avis de Mr le Maire dans cette affaire. Que pensez-vous de cette solution de toilettes à l'étage ?

La municipalité, Mr le Maire :- « C'était une solution temporaire. Nous étions tous dans le même bateau. Que nous soyons d'accord ou pas, ça c'est une autre histoire. »

Le directeur : -« Mon message aux parents a été mal perçu. A aucun moment, je n'ai discuté du fait que vous n'avez pas réussi à réparer un tuyau en 5 jours. J'ai juste réagi face à une situation qui mettait à mal le protocole d'accueil approuvé 15 jours plus tôt par tous. Mais l'égo, la peur de la mauvaise image ont déclenché toute cette histoire. »

Le directeur explique qu'à partir de ce moment, nous, l'école avons été l'objet de toutes les critiques.

L'école n'a fait que respecter les consignes de la hiérarchie. Mais elle a été accusée d'en faire trop, « parce que les enseignants ne voulaient pas revenir travailler ! Un comble quand on sait le travail fourni par les enseignants.

A la mise en place du temps partiel, les enfants prioritaires étaient définis par des consignes ministérielles. Et pourtant l'école été accusée de « discrimination ».

La municipalité, Mme Lemaire :- *« Il fallait plus de transparence, les parents n'ont pas compris les choix. »*

Le directeur : - *« C'est surtout que certaines personnes n'acceptent pas les règles ! En première ligne, des élus qui avaient validé le protocole 15 jours plus tôt ! »*

La municipalité a souhaité créé un groupe supplémentaire au presbytère pour accueillir plus d'enfants. Encore une fois l'école a répondu positivement.

Le directeur : - *« Mme Wiltrant a déménagé ses affaires, ses élèves, changé ses habitudes. J'avais donné quelques consignes à Mme Lemaire pour pouvoir installer un maximum d'élèves dans ces locaux, mais encore une fois, la mairie a installé un autre matériel que celui prévu.»*

La municipalité, Mme Lemaire :- *« Nous voulions éviter de fixer un tableau et de faire des trous dans le mur. Les locaux ne nous appartiennent pas ! »*

Mme Wiltrant a du faire classe à un cours double sans tableau correct pendant 2 jours. Avant que le tableau prévu finisse tout de même par être fixé.

Le directeur : -*« La différence entre la municipalité et moi. C'est qu'avec des enfants en charge, je suis dans l'obligation d'anticiper les problèmes. La municipalité attend qu'il y en ait pour réagir. En attendant, c'est l'école qui s'adapte. Nous sommes exactement sur le même problème que tout à l'heure !*

Vous avez vu l'état de notre cours de récréation. Vous attendez l'accident pour venir sécuriser les éléments dangereux. Nous, on anticipe en divisant les récréations, en interdisant certains jeux aux enfants... Jusqu'au jour où ça ne suffira pas. »

Le groupe supplémentaire a été créé mais le directeur a été interpellé. Des parents mécontents ont poussé des hurlements sur le parking parce que leur enfant changeait de locaux.

A plusieurs reprises il a fallu faire la police avec les ouvriers du chantier qui pénétraient dans les locaux.

Il faut s'adapter à l'état actuel de la cour de récréation dont la dangerosité a été signalée à la municipalité.

Le directeur : -*« Bref, cette période a été très difficile pour toute l'équipe qui a tout fait pour que l'accueil soit le moins difficile pour les enfants et, en même temps, le plus sécurisant possible sur le plan sanitaire.*

Les accusations, les mails de reproches, les publications sur les réseaux sociaux, les agressions verbales sur le parking... Le manque de considération pour notre investissement est démotivant. »

L'accueil s'est poursuivi ensuite à partir du 8 juin avec 36 élèves.
Et enfin depuis le 22 juin avec 64 enfants et un protocole allégé.

Bilan financier 2019/ 2020 :

Compte de fonctionnement général			
Du 1er Septembre 2019 au Lundi 29 juin 2020			
Report au 1er septembre :		6209,08€	
CHARGES		PRODUITS	
Achats pour actions	3 231,64 €	Recettes d'actions	7 072,17 €
Sorties Scol / Activités Edu	278,21 €	Participation Coop de Classes	2 415,50 €
Fonctionnement	0,00 €	Subventions Mairie Classe Dec	0,00 €
Assurances + adhesion OCCE	194,40 €	Mutualisation OCCE	
Charges diverses	647,02 €	Subvention OCCE	
Achats de biens durables	789,00 €	Participation Parents CM	0,00 €
Charges exceptionnelles	12,96 €		
Total des charges: 5 153,23 €		Total des produits: 9 487,67 €	
Résultats de l'année 2018 / 2019 :		+4334,44 €	
mardi 25 juin 2019		10543,52 €	

Les cotisations de coopératives données par les parents cette année n'ont pas été utilisées. L'école réfléchit à alléger les cotisations de l'année prochaine et peut-être les commencer plus tard dans l'année.

Un représentant de parents d'élèves émet l'hypothèse d'investir dans du matériel informatique ou autre.

Le directeur répond que les achats de ce type (matériels, mobilier) relèvent de la commune. L'ensemble du budget de l'école est constitué des cotisations des parents. Cet argent doit être utilisé pour les projets de classe (activités pédagogiques, sorties...).

Le maire précise que le sujet de l'informatique a déjà été discuté avec Mr le Directeur et qu'il était convenu de faire un inventaire du matériel nécessaire.

Le directeur confirme en ajoutant que le choix avait été d'attendre l'installation dans la nouvelle école pour pouvoir investir dans un matériel adapté à nos nouveaux locaux, à notre nouvelle distribution réseau.

Prévision Effectifs 2020/ 2021:

Effectifs actuels: 103 élèves

- 10 élèves de CM2 partent en 6^e.
- 2 radiations
- 13 inscriptions

Les prévisions de répartitions pour l'année prochaine sont donc les suivantes :

Enseignants	Maternelles				Elémentaires					Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme Dudziak	7	8								15
Mr Syllebranque			10	13						23
Mme Syllebranque					15					15
Mme Wilfrant						10	13			23
Mme Martin								15	13	28
Nombre total d'élèves dans l'école à la rentrée 2020:										104

Activité piscine :

Comme l'année dernière : Même horaire, même classe.

CM et CE dans l'eau de 14h à 14h45

Prévoir les bus pour 50 enfants et 3 adultes.

Aller : Départ à 13h de l'école – Retour : Départ à 15h de la piscine.

Commande de matériel :

Comme chaque année, la municipalité alloue un budget de 27 € par enfant pour acheter les fournitures nécessaires pour une année scolaire.

Cette année, les collègues de classes élémentaires ont informé le directeur que les manuels scolaires étaient vieillissants, malgré les consignes de soin et volonté de bon entretien.

C'est pourquoi dans un mail du Vendredi 19 juin, l'équipe enseignante a fait une demande de subvention de 600€ environ pour l'achat de 3 séries de manuels.

Le directeur : - « J'ai demandé à mes collègues de rester mesurés dans leur souhaits et d'éventuellement étaler sur plusieurs années le renouvellement des séries. Il me semble que c'est la première fois depuis mon arrivée en 2008 que nous demandons une rallonge pour des manuels.

Jusqu'alors nous avons renouvelé par petites séries en intégrant cela dans notre budget de 27 € par enfant, mais 1 manuel à 13€ par enfant diminue le budget annuel de moitié. Ce n'est plus possible. »

La municipalité:- « Le budget annuel est bouclé. Il ne nous est pas possible d'accéder à votre demande. Il aurait fallu faire la demande en janvier. Nous demanderons à intégrer un budget sur celui de l'année civile prochaine.»

Un représentant de parents d'élèves demande si le manque de manuel est un problème pour le fonctionnement de classe. « Parce que nous parlons de 600€. Ce n'est pas un gros budget. »

Un représentant de parents d'élèves propose que l'école achète les livres pour la rentrée et que la mairie les subventionne l'année prochaine.

Le maire est d'accord.

Le directeur est d'accord puisque les livres sont nécessaires.

Questions diverses :

Un représentant de parents d'élèves demande à M. le Maire quand l'école sera terminée.
M. le Maire répond que l'école est terminée concernant l'intérieur. Il ne reste que les abords et les accès.
Les locaux seront occupés à la rentrée.

Le directeur : -« *donc j'ai confirmation que nous déménageons cet été. Y a-t-il des consignes concernant la préparation du déménagement ?* »

La municipalité, M. le Maire : - « *Que voulez-vous que je vous donne comme consigne.* »

Le directeur : -« *Je ne sais pas ? Vous avez des cartons ? je dois faire des cartons ? ...*»

La municipalité, M. le Maire : - « *Vous faites comme vous le voulez. Le déménagement aura lieu au mois de juillet. Nous nous en occupons.*»

Le directeur demande à ce que le bureau de direction ne soit pas déménager. Cette pièce contient des documents confidentiels et/ou importants. Le directeur souhaite déménager ces documents lui-même à la rentrée.

M. le Maire assure que le bureau ne sera pas déménagé.

Le conseil est cloturé.